

The Depositions of Capt. David Kyrcke, Capt Thomas Kyrcke, John Lowe & Thomas Wade, factors for the adventurors to Canada, taken before Sir Henry Martin Knight & judge of the Admiralty, the 17th of November 1629.

Les Dépositions de Cap. David Kyrcke, Cap. Thomas Kyrcke, John Lowe & Thomas Wade, facteurs des aventuriers pour le Canada, faites devant Sir Henry Martin, chevalier et juge de l'Amirauté, le 17e de Novembre 1629.

The 26th of March 1629, we departed from Grauesend with six shippes & two pinnaces, and weare of the coast of England about the 10th of April followinge.

Le 26 de Mars 1629, nous partîmes de Gravesend avec six vaisseaux et deux pinnaques, et nous quittions les côtes d'Angleterre vers le 10 d'Avril suivant.

The 15th of Iune wee arrived at Greate Gaspe, and went up to Taddowsacke and Quebecke between that and the 3d of Iulye. In these places wee traded with the natives of the countrie for 4540 Beavor skins, according to the accompt delivered to mee by the Factors ad pursors of the shippes, as appeareth to bee true under their oathes. About the 3d of Iulye I sent my brother (1) with tow hundred men to demand the rendering of the forte of Quebecke, which was geven up unto him the 9th (2) ditto, upon such articles & condicions as are set downe under the hande writing of Mr. Champlaine and Mounsier du Pou (3).

Le 15 de Juin, nous arrivâmes au Grand Gaspé, et montâmes jusqu'à Tadoussac et à Québec entre cette date et le 3 de Juillet. En ces lieux, nous trafiquâmes avec les naturels du pays pour 4540 peaux de castor, selon le compte à moi livré par les Facteurs et trésoriers des vaisseaux, comme il appert être vrai sur leur serment. Vers le 3 de juillet, j'envoyai mon frère (1) avec deux cents hommes pour demander la reddition du fort de Québec, qui lui fut livré le 9 du même mois (2), aux conditions et articles stipulés de la main même de M. de Champlain et de M. du Pont (3).

My brother, haueing possession of the Forte, sent downe to our shippes all such Beavor skins as were found therein, which did amount to one thousand seauen hundred & thirteehn beavors, as appeareth by the acco of the Factors employed to take the tale and accompt of them, and more beavor skins weare not in the sayed Fortte & habitation, as farre as I knowe.

Mon frère, étant en possession du fort, envoya à nos vaisseaux tout ce qu'on y trouva de peaux de castor, ce qui se monta à mille sept cent treize castors, comme il appert par le compte des facteurs employés à tenir les comptes et recettes, et il n'y avait pas plus de peaux de castor dans le dit fort et habitation, autant que j'en sais.

These above sayed and the depositions of Capt. David & Capt. Thomas Kyrcke made th: 17th Nouembr 1629.

Ces dépositions susdites des Capitaines David et Thomas Kyrcke faites le 17e de Novembre 1629.

Wee John Lowe and Thomas Waade, Factors & pursers in this voyedge with the above sayed Capt. Kyrckes, do likewise affirme upon our oathes taken the 17th Nouember 1629, that there were noe

Nous John Lowe et Thomas Waade, facteurs et trésoriers en ce voyage avec les susdits capitaines Kyrcke, affirmons pareillement sur notre serment prêté le 17 Novembre 1629, qu'il n'y avait pas plus

(1) Thomas Kerk, vice-amiral; Louis Kerk, qui l'accompagnait, devait prendre le gouvernement de fort de Québec. Le vice-amiral avait trois vaisseaux: le Flibot, de dix canons et du port de près de cent tonneaux, et deux paraches de six canons chacune du port de quarante tonneaux. (Champlain, éd. 1632, 2e partie, pp. 214-19.)

(2) Style vieux, ou 19 juillet style neuf. L'Angleterre, comme on sait, ne se décida qu'en 1762 à accepter la correction faite au calendrier par le pape Grégoire XIII en 1582.

(3) La capitulation est datée du même jour 19 juillet; mais elle ne fut ratifiée par l'amiral David Kerk, à Tadoussac, qu'un mois après, 19 août.

more then 1713 Beavor skins in the Forte & habitation to our knowledge, and that there cam no more to the Companies hands.

de 1713 peaux de castor de le fort et habitation à notre connaissance, et qu'il n'en est pas revenu davantage à la Compagnie.

This the parties above sayed, upon their seuerall oathes taken before Sir Henry Martin Kt. Judge of the Admiralty, haue affirmed to bee true of theire knowledge.

Et ce, les parties susdites, sur leurs serments particuliers prêtés devant Sir Henry Martin, Ch. Juge de l'Amirauté, ont déclaré être vrai, à leur connaissance.

On sait qu'à dix lieues au dessus de Trieste, une rivière appelée la Recca, s'enfoncre dans un abîme et ne reparait plus. Or, M. l'abbé Richard, qui avait été appelé à Trieste par S.A.I. l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche, dans le but de retrouver cette rivière, a remis à la municipalité de cette ville un rapport dans lequel il détermine le point précis où elle passe, sa profondeur, qui est de 350 mètres, sa distance à la ville, et le moyen de l'y amener au moyen d'une perforation horizontale d'environ 4,000 mètres de longueur.

M. l'abbé Richard, notre célèbre hydrocope, vient de faire à Trieste une des plus importantes découvertes qu'il soit sans doute donné à sa science de faire: il a découvert le passage souterrain, non pas d'une grande source, mais d'une grande rivière: la Recca.



A VENDRE

AU BUREAU DE L'ABELLE:

LE CHANSONNIER

DES COLLEGES

MISEN MUSIQUE.

Prix, en gros. 2 sch 3d.

..... détail 3 sch.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abelle paraît, autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abelle.

AGENTS :

- A Sainte-Therèse. M. A. Dagenais.
 - A la Pointe-Lévi. M. E. Clément.
 - A la Petite-Salle. M. G. Giroux.
 - Chez les Externes. M. C. Gingras
- ANSELME BOUCHER, Gérant.